



S'INITIER A LA PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX, METTRE EN PLACE UNE DEMARCHE PREVENTIVE

Objectifs pédagogiques :

- Comprendre le cadre réglementaire et les enjeux liés aux risques psychosociaux
- Connaître les effets sur la santé et les conséquences sur l'entreprise
- Identifier les facteurs de risques de son entreprise ou de son équipe
- Détecter les personnes en souffrance pour intervenir
- Elaborer un plan de prévention des risques psychosociaux.

Références règlementaires :

Une obligation générale de sécurité incombe à l'employeur (article L 4121-1 du Code du Travail). Il lui revient d'évaluer les risques y compris psychosociaux, et de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de ses salariés. Cette obligation générale repose sur une approche globale de la prévention des risques professionnels. Il ne s'agit pas seulement de rechercher la conformité à des obligations précises mais d'obtenir le résultat attendu (assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des salariés)

Pour organiser la prévention des risques psychosociaux en entreprise, l'employeur se fonde sur les principes généraux de prévention (Article L 4121-2 du Code du travail)

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur ;
- Vidéos de l'INRS ;
- Interactivité permanente entre le formateur et les stagiaires ;
- Exercices pratiques ;

Matériel :

- Ordinateur et vidéo projecteur ;
- Vidéos de l'INRS ;
- Livret de fin de stage.

Encadrement :

- La formation est dispensé par des formateurs rattachés à PREVISS et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines ;

Le plus de la formation :

- Sensibilisation des stagiaires au risque psychosociaux et agir de façon préventive ;
- Support audiovisuel et vidéos.
- Réflexion et échanges collectifs, travail en sous-groupes à partir de films (INRS), cas concrets issus du groupe.



Contenu du programme :

Programme théorique :

Jour 1 (1^{ère} demi-journée) :

Définitions, causes et effets des RPS

- Définition et évolution historique
- Les situations de travail qui exposent le salarié
- Les techniques de management pathogènes
- Les effets observables possibles (Stress aigu, stress chronique, violences internes, violences externes, souffrance éthique et dissonance émotionnelle)
- Les conséquences pour la santé (symptômes, pathologies)

Conséquences pour l'entreprise

- Enjeu humain
- Enjeu économique
- Enjeu social et organisationnel

Aspects législatifs et réglementaires de la prévention des RPS

- Les textes, évolution et rappel du cadre Européen et Français
- Exemples de jurisprudence
- Rôle du CSE et de la CSST dans le domaine des RPS

Jour 1 (2^{ème} demi-journée) :

Démarche de diagnostic et de prévention des RPS

- La prévention primaire, secondaire et tertiaire
- Les outils opérationnels (grille de diagnostic, questionnaires)
- Les conditions à respecter dans la mise en place de la démarche RPS

L'évaluation de la formation :

- Mise en situation et exercices pratiques
- Evaluation faite par le formateur tout au long de la formation

La validation de la formation :

- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation et ayant participé aux exercices pratiques et théoriques ;

PREVISS, Quartier St Estève, 353 Rte de Villes sur Auzon, 84570 BLAUVAC



Durée de la formation : 07H00

Nombre de stagiaires : jusqu'à 10 personnes

Public : Direction, personnel d'encadrement, membres du CSE et la CSST, préventeurs d'entreprise impliqués dans la prévention des risques psychosociaux, médecins ou infirmiers du travail.

Pré-requis : Aucun

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation

Tarifs

650€ TTC la journée en entreprise pour un groupe jusqu'à 10 personnes

200€ TTC la journée par stagiaire en inter entreprises

Autre nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com